

**Volet B****Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe*****26003962***

e,

Tribunal de l'Entreprise du Hainaut
Division Charleroi**31 DEC. 2025****Le Greffier**N° d'entreprise : **0840 843 708****Nom**(en entier) : **Catalent Gosselies**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société anonyme**Adresse complète du siège : **Rue Auguste Piccard 37, 6041 Charleroi****Objet de l'acte : Démission et nomination administrateur**

Extrait des décisions unanimes des actionnaires prises par écrit le 22 décembre 2025:

[...]

1. Démission d'un administrateur

Les actionnaires prennent acte de la démission de Monsieur Léonard Sinave en tant qu'administrateur de la Société, avec effet à compter du 31 décembre 2025.

Tous les pouvoirs accordés à l'administrateur susmentionné dans le cadre de son mandat, sont révoqués à compter de cette même date.

[...]

2. Nomination d'un administrateur

Les actionnaires décident de nommer Monsieur Wim Blendeman en tant qu'administrateur de la Société avec effet à compter du 1 janvier 2026 et prendra fin le 13 septembre 2029.

L'administrateur élit domicile au siège de la Société pour toutes questions concernant l'exercice de son mandat.

3. Composition

À partir du 1 janvier 2026, le conseil d'administration sera composé comme suit :

- Monsieur Wim Blendeman ;
- Monsieur Ramon Ceron ;
- Monsieur Herbert Donaldson ;
- Madame Sarah Hauer ; et
- Monsieur David McErlane.

Conformément l'article 19 des statuts de la Société, la Société est valablement représentée vis-à-vis de tiers dans les actes et en justice, y compris ceux pour lesquels le concours d'un officier ministériel ou d'un notaire serait requis :

- soit par un administrateur,
- soit, dans les limites de la gestion journalière, par un administrateur délégué agissant seul ou par le ou les délégués à cette gestion, agissant ensemble ou séparément.

Ces signataires n'ont pas à justifier vis-à-vis des tiers d'une décision préalable du conseil d'administration.

En outre, la société est valablement engagée par des mandataires spéciaux dans les limites de leur mandat.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/01/2026 - Annexes du Moniteur belge

5. Procuration spéciale

Les actionnaires décident d'accorder des pouvoirs spéciaux à M. Pierre Queritet, M. Timon Sohier, Mme Julie Vandenweghe, M. Anton Baeten avocats de BDO Legal SRL, et Mme Alessandra Oliver, Mme Erin Verhaeghen, Mme Pamina Pattou, et Mme Nadine Crocaerts, collaborateurs de BDO Advisory SRL chacun ayant le pouvoir d'agir individuellement et avec le pouvoir de substitution, pour (i) signer et déposer les formulaires I en vue de la publication des décisions prises aux Annexes du Moniteur belge et signer et déposer les formulaires II modifiant l'enregistrement dans la Banque-Carrefour des Entreprises, (ii) modifier l'enregistrement de la Société dans la Banque-Carrefour des Entreprises et auprès des autorités fiscales, (iii) prendre les mesures nécessaires pour la rédaction et la signature des attestations visées à l'article 13 de la loi du 4 mai 2023 relative au Registre central des interdictions de gérer, et pour s'assurer qu'aucune interdiction n'a été prononcée par une juridiction d'un État membre de l'Espace économique européen, et (iv) effectuer toutes les actions nécessaires ou utiles à cet égard.

[...]

Pour extrait analytique

Alessandra Oliver,
Mandataire spéciale.